



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Marché de requalification du Parc Urbain : avenant n° 2 modifiant la consistance des travaux.
- APPROUVE l'ordre du jour ainsi modifié
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2013. – **A LA MAJORITE.**
- ADOPTE les taux des impôts directs locaux au même niveau que ceux votés en 2012, soit 0 % d'augmentation :
 - Taxe d'habitation : 15,19 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,54 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,22 %
 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 9,58 % – **A LA MAJORITE.**
- APPROUVE les précisions et modifications apportées aux tarifs communaux 2013. – **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE Madame la Maire à signer les 2 contrats de compactage relatifs aux réaménagements des 8 prêts de la SA d'HLM EFIDIS, dont la commune a garanti les emprunts initiaux contractés par la Société Valestis. – **A LA MAJORITE.**
- APPROUVE la destination de 2 provisions pour risque contentieux dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la maison de la Challe. – **A L'UNANIMITE.**
- AUTORISE la signature de la délégation de service public pour le marché d'approvisionnement de la Challe avec la société MANDON, pour une durée de 3 ans non renouvelable à compter du 1^{er} avril 2013 avec un montant de redevance annuelle de 1 500 € révisable chaque année et une redevance variable de 30 % sur le résultat net annuel. – **A L'UNANIMITE.**
- ENTEND le rapport annuel sur les marchés passés en 2012.
- DECIDE la mise en œuvre dans le cadre de la refondation de l'école trois heures d'activités éducatives complémentaires par semaine ouvertes à tous les élèves de la ville qui seront accueillis gratuitement jusqu'à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Conformément à l'avis très majoritaire exprimé par les parents la 9^e demi-journée sera le mercredi matin, ne demande pas de dérogation pour la 9^{ème} demi-journée qui sera donc le mercredi matin.
DECIDE que pour les familles qui confieront leurs enfants aux centres de loisirs le mercredi un accompagnement se fera de l'école d'origine vers le centre où les enfants prendront leur repas avant l'après-midi d'activités. DECIDE de poursuivre les ateliers de concertation en vue de l'élaboration du Projet Educatif Territorial que la ville proposera aux instances de l'Education nationale et qui sera conjugué pour la rentrée prochaine avec les projets des écoles de la commune en fonction des emplois du temps proposés par les écoles. DECIDE la constitution d'un conseil de suivi de la refondation qui veillera à sa mise en œuvre, à son évaluation et à son évolution tout au long de l'année scolaire prochaine. – **A LA MAJORITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 800 € à l'association Chœur Mixte du Confluent. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE dans le cadre de la bourse à projet, le versement d'une subvention de 500 € à l'association Ftdance. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant 2013 à la convention de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de son appel à projets des lieux de diffusion à rayonnement local. – **A L'UNANIMITE.**

- EMET un avis favorable au transfert de la Poste du village à la place du 8 Mai 1945. – **A L'UNANIMITE.**

- PREND ACTE de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur émis dans le cadre de la modification n°1 au Plan Local d'Urbanisme. APPROUVE l'ensemble des modifications apportées au projet de modification, tant pour prendre en compte les remarques de l'enquête publique, que pour intégrer les corrections et ajustements nécessaires demandés par les services et organismes associés et consultés. DECIDE de constater que les modifications apportées au dossier d'enquête publique ne sont pas des modifications à caractère substantiel et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification. APPROUVE en conséquence la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle sera annexée à la délibération. DECIDE que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. DECIDE de tenir à la disposition du public, la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'approuvée. Le document sera consultable aux jours et heures d'ouverture habituels du service de l'Urbanisme au Centre Technique Municipal. DECIDE de transmettre, pour information, la présente délibération et la modification du Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées. AUTORISE Madame le Maire ou le Premier Adjoint au Maire chargé de la Vie urbaine et du développement économique à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. – **A LA MAJORITE.**

- DECIDE la mise en œuvre de la procédure de Projet Urbain Partenarial dans le cadre de l'opération de construction de 106 logements collectifs 30-48 avenue Roger Guichard. AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire chargé de la Vie urbaine et du Développement économique à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV Eragny Berges de l'Oise, et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que tous les documents afférents à ce dossier. – **A LA MAJORITE.**

- AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire chargé de la Vie urbaine et du développement économique à signer la convention de transfert dans le domaine public communal des voies et espaces communs relative à l'opération de construction de 106 logements 30-48 Avenue Roger Guichard, avec la SCCV Eragny Berges de l'Oise. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire chargé de la Vie urbaine et du développement économique à signer la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. – **A L'UNANIMITE.**

- AUTORISE Madame la Maire à déposer une déclaration préalable et à signer tous les documents afférents dans le cadre des travaux de modification de la Mairie annexe. – **A L'UNANIMITE.**

- ADOPTE le règlement de voirie et de coordination des travaux pour entretien du domaine public et AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes. – **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE l'agrandissement du cimetière comme opération éligible et SOLLICITE de l'Etat le versement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 afférente à cette opération. ARRETE les modalités de financement. S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué et la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE de solliciter dans le cadre du Contrat de territoire avec de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le fonds de concours 2013 et AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes. – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à signer les avenants n°1 de transfert des marchés pour l'entretien de la voirie communale et les travaux de requalification du parc urbain avec la société SCREG Ile de France Normandie. – ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché de requalification du parc urbain qui modifie la consistance des travaux sans incidence sur l'enveloppe financière, et AUTORISE Madame à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes. – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour le financement du traitement des déchets ménagers et assimilés et la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation de la gestion de ces déchets. – ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter la participation financière du Conseil Général du Val d'Oise pour soutien à l'accueil d'exécution des peines de TIG. – ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE de désigner Madame Yannick MAURICE, en qualité de représentant de la commune au conseil d'administration du Centre d'Information Jeunesse. – ***A L'UNANIMITE.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 40.

Etaients présents : Mesdames, Messieurs, Dominique GILLOT, Maire, Roland GROS, Francette GAUDIN, Gérard BURN, Pierrette BORGNE, Patrice BORCIER, Dominique RAMSI, Pierre MATHEVET, Mehdi NEDJADI Adjoint au Maire, Guy PRUDON, Djibrirou CISSE, Conseillers Municipaux délégués, Bernard ROUSSEL, Hélène CHATILLON, Nicole GUGELMANN, Béatrice FURET, Jean-Pierre PARAY, Sylvie MORELLE (à partir de 20h20), Maria Térésa FORME, Philippe RELIN, Estelle MEUNIER, Jimmy ZE, David GANDON, Alexandre MAHOUDEAUX, Béatrice RAULT (jusqu'à 23h), Chantal BAGGIO, Jean-Pierre HARDY, Monique MERIZIO, Claude THOMAS, Joëlle MARTINEZ, Frédéric TOURNERET (jusqu'à 22h45), Patrick BENSMAIL, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Madame Yannick MAURICE, a donné pouvoir à Monsieur Guy PRUDON

Madame Catherine MARSILE a donné pouvoir à Madame Dominique GILLOT

Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Monsieur Roland GROS (jusqu'à 20h20)

Madame Béatrice RAULT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PARAY (à partir de 23h)

Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Monsieur Claude THOMAS (à partir de 22h45)

Madame Dominique RAMSI a été désignée comme Secrétaire de séance.